

RELEVÉ DE LA DECISION N° 2021 01 07
 Prise par le Bureau de la Communauté de Communes
Lors de sa réunion du 14 janvier 2021
 (en application de la délibération du Conseil Communautaire
 en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt et un, le 14 janvier, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 7 janvier, s'est réuni espace Clément GAUVRIT, salle de spectacles la Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

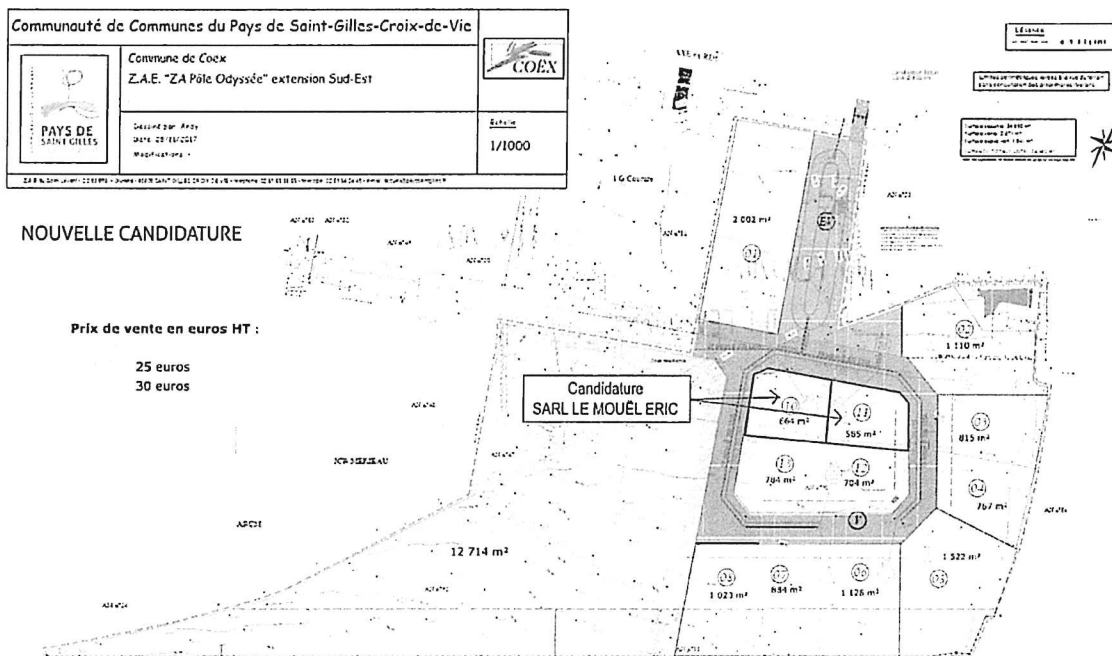
Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Laurent DURANTEAU

Parc d'activités « Pôle Technique Odyssee 3 » à Coëx : demande d'achat de 2 parcelles

Créée en 2009 à Maché, la SARL LE MOUËL est spécialisée dans le contrôle technique automobile.

En 2013, son gérant, M. Eric LE MOUËL a décidé d'ouvrir un second établissement au 2 rue des Acacias à Coëx, dans un local pris en location.

Fort de son succès à Coëx depuis près de 8 ans, M. LE MOUËL souhaite, à présent, investir dans le « Pôle Technique Odyssee 3 », par l'achat du terrain n° 10 de 664 m² et du terrain n° 11 de 585 m² (voir plan ci-joint), dont le prix de vente est de 30 € HT le m², hors frais de géomètre et de notaire.



L'entrepreneur prévoit d'y faire construire un centre de contrôle technique, sous la marque « Autovision France ».

1505 1737 1 0

Envoyé en préfecture le 01/02/2021

Reçu en préfecture le 01/02/2021

Affiché le

01 FEV. 2021

ID : 085-200023778-20210114-DCB_2021_01_07-DE

Saisis de la question le 25 novembre 2020, les membres du groupe de travail « Développement Economique » ont émis un avis favorable à cette demande d'achat de terrains.

Le Bureau communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 30 juillet 2020 portant définition des délégations du Conseil communautaire au Bureau et au Président,

Vu l'avis du Domaine en date du 30 août 2019,

Vu la demande d'achat de deux terrains de la SARL LE MOUËL,

Vu l'avis favorable du groupe de travail « Développement Economique » du 25 novembre 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de céder les parcelles cadastrées section AN n°114 (664 m²) et AN n°115 (585 m²) du Parc d'activités « Pôle Technique Odyssee 3 » à Coëx, à la SARL LE MOUËL dirigée par M. Eric LE MOUËL, ou à toute autre personne morale qui viendrait s'y substituer, au prix global de 37 470 € HT (664 m² x 30 € HT) + (585 m² x 30 € HT), hors frais de géomètre et de notaire ;

Article 2 : de demander au notaire chargé de la rédaction de l'acte de vente, d'insérer, dans l'acte, une clause particulière interdisant la revente des deux parcelles avant 5 ans, hormis à la Communauté de Communes au prix initial d'achat ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette cession.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Givrand, le 21 janvier 2021

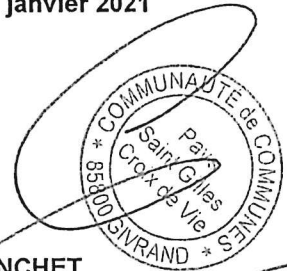
Le Président,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

:

- de la transmission au contrôle de légalité le : 01 FEV. 2021
- de l'affichage le : 01 FEV. 2021
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 01 FEV. 2021

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.